

Livret de rentrée 2024/2025

École élémentaire du Centre Le Coteau

Présentation de l'école

Les bâtiments



7 salles de classe

1 salle polyvalente (BCD, Garderies, salle des maitres...)

Le bureau de la Directrice (en haut des escaliers)

Horaires de l'école

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
OUVERTURE DES PORTES	8H20	8H20	8H20	8H20
FERMETURE DES PORTES	8H30	8H30	8H30	8H30
CLASSE	8H30 – 11H45	8H30 – 11H45	8H30 – 11H45	8H30 – 11H45
SORTIE DES CLASSES	11H45	11H45	11H45	11H45
OUVERTURE DES PORTES	13H50	13H50	13H50	13H50
FERMETURE DES PORTES	14H	14H	14H	14H
CLASSE	14H – 16H45	14H – 16H45	14H – 16H45	14H – 16H45
SORTIE DES CLASSES	16H45	16H45	16H45	16H45

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

A 11h45 et à 16h45, les élèves sont accompagnés soit vers les animateurs encadrant le temps périscolaire s'ils y sont inscrits, soit jusqu'au portail de l'école. Durant la journée scolaire, pour entrer dans l'école, il faut sonner au portail de l'école, un membre de l'équipe pédagogique vous ouvrira.

Ils sont à partir de ce moment sous l'entière et unique responsabilité des familles.

En dehors de ces horaires, les portes devront rester fermées.

Retards

Aucun retard non justifié ne peut être toléré. Il est possible de signaler son retard par mail (ce.0421969@ac-lyon.fr) ou par téléphone (04 77 72 74 46). **Merci de prévenir en priorité l'enseignant de votre enfant.**

Absences

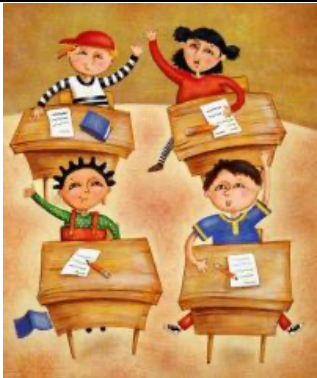
L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Toute absence doit être justifiée le jour même par mail ou par téléphone. **Merci de prévenir en priorité l'enseignant de votre enfant.** L'absence peut-être également justifiée dans le cahier de liaison au retour de l'enfant. **Au-delà de 4 demi-journées d'absence non-justifiées dans le mois, vous recevrez un courrier de rappel au sujet de l'absentéisme et un signalement sera envoyé au rectorat.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation, les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants :

- Maladie de l'enfant,
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- Réunion solennelle de famille,
- Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

En cas d'absence longue prévue, une **demande d'autorisation** d'absence doit être adressée par les parents à l'inspection de l'Éducation Nationale de Roanne Est, 21 Rue des vies vieilles, 42300 ROANNE ou par courriel : ce.0420948c@ac-lyon.fr.

L'équipe éducative

CP		Mme BOUCHARDON Mme DUCREUX (vendredis)
CP – CE1		Mme RASTEIRO
CE1		M. PALLAY
CE2		Mme FLOQUET
CE2-CM1		Mme VELUIRE
CM1-CM2		Mme MALFROID Mme LAVAL (lundis)
CM2		Mme FAURE (Directrice) Mme DENIS (jeudis et un lundi sur trois)

D'autres adultes interviennent dans l'école :

Le RASED 	Réseau d'Aide et de Soutien : il est composé d'une psychologue scolaire (Mme BAUDINAT F.) et de trois maîtres spécialisés (M. DINET, M. TRIOLLIER, Mme VERMOREL)
Des AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) 	Les AESH sont chargées d'aider spécifiquement un élève à surmonter ses difficultés scolaires ou comportementales (Mmes BENRAAD, CHAUX, TACHER).
Des parents d'élèves 	Élus, ils représentent les parents aux conseils d'école.

Coordonnées utiles

	Les parents peuvent être reçus par les enseignants sur rendez-vous . La directrice reçoit également sur rendez-vous ou pendant sa journée de décharge (le jeudi).
	Par téléphone : au 04 77 72 74 46 Si possible, en dehors des heures de classe ou pendant les décharges de direction.
	Par courriel : ce.0421969m@ac-lyon.fr Sur les temps scolaires, prioriser le mail afin de ne pas perturber la classe de la directrice.
	Le cahier de liaison : Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. Vous pouvez également vous en servir pour correspondre avec les enseignants.

	<u>Le restaurant scolaire</u> Réservation de repas : - Sur espacefamille.aiga.fr/11696880 - ou au service scolaire de la mairie (2e étage) NOUVEAU Le paiement s'effectue désormais au moment de la réservation par carte bancaire, virement, chèque ou espèces.
	<u>Le Ludi'Relais et les Ludi'Temps (midi et soir)</u> De 11h45 à 12h15 et/ou 13h30 à 13h50, et de 16h45 à 18h15. • Nouvelle inscription : au Centre socioculturel sur rdv • Réinscription : - au Centre socioculturel - ou sur espacefamille.aiga.fr/11696880
	<u>La garderie (matin)</u> De 7h15 à 8h20. Elle est gratuite et gérée par la Mairie. Les modalités de la garderie du matin restent inchangées, cependant <u>l'inscription se fait via le centre social.</u>
<u>Pour les inscriptions au périscolaire (matin, midi et/ou soir), tous les enfants doivent être inscrits auprès du centre social.</u> CENTRE SOCIOCULTUREL, 3 rue Auguste Gelin - Le Coteau luditemps@centresociallecoteau.fr et au 04 77 68 28 68 / 07 49 56 84 72	

Documents de rentrée

Fiches de renseignements

Pour des raisons de sécurité, la **fiche individuelle de renseignements** est à corriger le cas échéant et à retourner à l'école au plus vite.

Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction qui doit être complète.

Chaque parent s'engage à faire connaître à la directrice tout changement en cours d'année (notamment de numéro de téléphone ou adresse).

L'assurance scolaire

Nous vous demandons de nous faire parvenir l'attestation d'assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE** et l'attestation **INDIVIDUELLE ACCIDENT** le plus tôt possible. Elle est obligatoire pour toutes les sorties dépassant les horaires scolaires.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vous sera envoyé par mail quand il aura été voté par le 1^{er} conseil d'école.
Sa signature est obligatoire et un coupon-réponse sera à compléter dans le carnet de liaison.

Vacances scolaires

Rentrée	Lundi 2 septembre 2024	Jours fériés hors vacances scolaires : - Lundi 11 novembre 2025 - Jeudi 1 mai 2025 (Fête du travail) - Jeudi 8 mai 2025 (Victoire de 1945) - Jeudi 29 mai 2025 (Ascension) (+ pont Vendredi 30 mai 2025, reprise le lundi 2 juin 2025) - Lundi 9 juin 2025 (Pentecôte) Nota : le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. La scolarité des élèves est obligatoire. Il n'est donc pas possible de partir en congés en dehors de ce planning
Toussaint	Fin des cours : Samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : Lundi 4 novembre 2024	
Noël	Fin des cours : Samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : Lundi 6 janvier 2025	
Hiver	Fin des cours : Samedi 22 février 2025 Reprise des cours : Lundi 10 mars 2025	
Printemps	Fin des cours : Samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : Lundi 5 mai 2025	
Vacances d'été	Fin des cours : Samedi 5 juillet 2025	

Relation parents/enseignants

Réunions de rentrée

Elle aura lieu durant le mois de septembre. La date vous sera donnée ultérieurement : votre participation y est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire vous seront données. Cette réunion est un moment d'échanges, important pour le suivi de votre enfant.

Rencontres avec l'équipe enseignante

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous en dehors des heures de classe.

Pour prendre rendez-vous, utilisez le cahier de liaison ou la boîte mail de l'enseignant en précisant vos disponibilités.

Madame la Directrice reçoit les familles sur rendez-vous, après la classe, ou en journée les jours où elle n'est pas en charge de classe.

Pour prendre rendez-vous, utilisez le cahier de liaison ou la boîte mail de l'école en précisant vos disponibilités (ce.0421969m@ac-lyon.fr).

Cahier de liaison

C'est un des liens entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder tous les jours. Tous les mots doivent être **signés** après en avoir pris connaissance, **c'est la preuve que le message a bien été reçu.**

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous
- Les justifications d'absence
- Les changements d'organisation concernant la cantine
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, ...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à la maitresse ou au maitre.

Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.

Situation familiale

Nous vous remercierons de nous communiquer les différents jugements concernant votre enfant, s'il y en a.

Livrets scolaires

Deux ou trois livrets scolaires vous seront remis durant l'année.

Pai, médicaments et rendez-vous médicaux

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique ou d'une allergie, merci de contacter la directrice pour établir un protocole d'accueil individualisé (PAI).

De plus, la pratique de l'EPS est obligatoire et ne pourra être dispensée que par un certificat médical que vous devrez remettre à l'enseignant de votre enfant.

Si votre enfant doit sortir régulièrement de l'école pour assister à des soins (tels que l'orthophoniste, la psychomotricienne ...) par exemple, merci de bien vouloir le notifier également **dans le cahier de liaison.**

Merci de prendre les rendez-vous médicaux non-urgents ou spécialisés en dehors des heures d'école.

Poux

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

Élections des parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves ont lieu au mois d'octobre. Si vous souhaitez candidater ou prendre contact avec les parents d'élèves élus sur l'école lors de l'année précédente, merci de contacter la directrice.

Bonne année à toutes et à tous.

La Directrice, Émilie FAURE

